

Le mariage comme contrat au Moyen-Age.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0435

SourceBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Esmein, Études sur l'histoire du droit canonique privé. Le mariage en droit canonique 1891](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30405765s>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Esmein, Adhémar (1848-02-01 -- 1848-02-01)

TITRE Études sur l'histoire du droit canonique privé. Le mariage en droit canonique, par A. Esmein,...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1891

EDITEUR Paris : L. Larose et Forcel , 1891

Le mariage y conbrst ou M.A 432

Au XIX^e e l'Église a condamné la
distinction, de mariage, entre le sacrement
et le conbrst (Synodus de Pise IX; et
l'encyclique de Léon XIII, du 10. II. 80)

En fait la distinction "bonne" déjà ou
M. A.

à St Thomas, du la homme et de ses
c^{on}traintes scntes de P. Lombard,
en mariage le mande, c/

- conbrst de dt naturel
- conbrst civil (reproche par
un c/)
- sacre^{nt}

Ainsi il est visible que St Thomas parle
du mande de iⁿfidèle, ou de l'effet civil
du mande.

BnF
MSS

à l'avis de théologiens (précaution)
"l'homme n'est pas de mande qui
ne réunisse critère / de sacre^{nt} et qui
ne réunisse pas critère / nul

- mande de nul
- mariage non réunissant

- ma thionie presumps

Dupas Scot, par ex, refuse le
concile de sacre au mande par
signes.

La distinction ion hist. sacrament
est reconnue par le concile de Trente.

Du c'eglise gallicane, on reprend aussi
cette distinction.

Feuillet, sur le Traite de l'Alme, voit
dans le contrat une convention quant au
bien.

mais le commentateur de Feuillet
du c'ed de 1788 dit "on entend par
le contrat civil du mande, l'union
legislative qui se contracte, au presence
du curé entre le mari et la femme par
le proc de priest et au observance
de promesses requises intercoi."

La thionie du mande civil se
trouve deja formulee dans les hist. de